

l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits de restes à réaliser et voter sur autorisations de programmes.

RAPPELLE à l'assemblée que les ouvertures anticipées de crédits fixées dans la limite suscitée permettront de faire face aux premières dépenses de ces budgets sans attendre le vote du budget primitif courant avril 2024.

Chapitres	Libellés	TOTAL voté 2023	Montant ouverture anticipée 2024
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00 €	27 500,00 €
202	Frais de réalisation documents urbanisme	60 000,00 €	15 000,00 €
2031	Frais d'étude	50 000,00 €	12 500,00 €
204	Subventions	111 005,00 €	27 751,25 €
2041582	Autres gpts - Bâtiments et installations	21 005,00 €	5 251,25 €
20422	Privé - Bâtiments et installations	90 000,00 €	22 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	416 683,74 €	104 170,94 €
2111	Terrains nus	31 644,24 €	7 911,06 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00 €	5 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	27 000,00 €	6 750,00 €
2135	Installations générales, agencements	46 415,00 €	11 603,75 €
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	795,50 €	198,88 €
2182	Matériel de transport	20 000,00 €	5 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	49 156,06 €	12 289,02 €
2184	Mobilier	43 149,94 €	10 787,49 €
2188	Autres immobilisations corporelles	178 523,00 €	44 630,75 €
23	Travaux	2 719 088,44 €	679 772,11 €
2313	Constructions	2 072 903,68 €	518 225,92 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	646 184,76 €	161 546,19 €
TOTAL		3 356 777,18 €	839 194,30 €

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

AUTORISE, dans le cadre des dispositions de l'Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement au vote du Budget Primitif 2024, l'ouverture anticipée des crédits suivants :

Chapitres	Libellés	TOTAL voté 2023	Montant ouverture anticipée 2024
20	Immobilisations incorporelles	110 000,00 €	27 500,00 €
202	Frais de réalisation documents urbanisme	60 000,00 €	15 000,00 €
2031	Frais d'étude	50 000,00 €	12 500,00 €
204	Subventions	111 005,00 €	27 751,25 €
2041582	Autres gpts - Bâtiments et installations	21 005,00 €	5 251,25 €
20422	Privé - Bâtiments et installations	90 000,00 €	22 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	416 683,74 €	104 170,94 €
2111	Terrains nus	31 644,24 €	7 911,06 €

Chapitres	Libellés	TOTAL voté 2023	Montant ouverture anticipée 2024
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00 €	5 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	27 000,00 €	6 750,00 €
2135	Installations générales, agencements	46 415,00 €	11 603,75 €
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	795,50 €	198,88 €
2182	Matériel de transport	20 000,00 €	5 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	49 156,06 €	12 289,02 €
2184	Mobilier	43 149,94 €	10 787,49 €
2188	Autres immobilisations corporelles	178 523,00 €	44 630,75 €
23	Travaux	2 719 088,44 €	679 772,11 €
2313	Constructions	2 072 903,68 €	518 225,92 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	646 184,76 €	161 546,19 €
TOTAL		3 356 777,18 €	839 194,30 €

DIT QUE ces crédits seront repris dans le Budget Primitif 2024.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 6 décembre 2023.
 Pour extrait, certifié conforme,
 Le Président,
 Jean-Louis JALLAT.

